



DECLARATION FSU au CAEN du 25 mai 2022

Alors que ce CTA se tient entre l'élection présidentielle et les élections législatives, il nous paraît important d'évoquer les profondes transformations du système éducatif annoncées par le candidat Macron durant sa brève campagne de communication électorale : attaque spécifique contre le collège, contre le recrutement par concours et contre la voie professionnelle, « autonomie » des écoles et des établissements scolaires et renforcement de celle des universités, ce qui signifie plus globalement la volonté de faire exploser tout cadre national du service public, développement des hiérarchies intermédiaires et augmentations de salaires en contreparties d'accroissement de la charge et du temps de travail, et d'un statut plus précaire. Sans oublier, dans cet inventaire très cohérent, le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans !

Au-delà du rejet de ces annonces d'une grande brutalité, et de cette vision libérale et concurrentielle de l'Education, la FSU rappelle ici quelques exigences portées par son manifeste, publié à l'occasion de l'élection présidentielle, en particulier pour l'Education et la Fonction publique : investissements massifs dans les Services Publics, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, revalorisation des carrières, des grilles indiciaires et du point d'indice, suppression de la loi TFP et le retour à une gestion paritaire des mutations et avancements, abandon de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, des recrutements statutaires à la hauteur des besoins dans le 1^{er} degré comme dans le second degré tant en termes de postes devant élève qu'en termes de postes de remplaçants, dont la nécessité s'est d'autant plus faite ressentir pendant la période Covid.

Concernant le " *pacte* " proposé aux enseignants : "*On demande de nouvelles missions et on est prêts à les payer beaucoup mieux, à les reconnaître mieux*", reconnaissant ainsi la faiblesse des rémunérations des enseignants. Ces « nouvelles » missions seraient le "*remplacement systématique des enseignants*", un "*suivi plus individualisé des élèves*" ou encore un "*accompagnement dans le périscolaire*". Ces missions, déjà remplies par des enseignants, ne revêtent aucun caractère obligatoire, ne sont pas soumises à un engagement mais rajoutent une charge de travail supplémentaire non négligeable et pallient avant tout la faiblesse des rémunérations actuelles. Pour la FSU, il ne doit y avoir aucune contrepartie à une augmentation des salaires des enseignants et au-delà de tous les personnels de la Fonction Publique, qui passe notamment par une augmentation immédiate et significative du point d'indice et une reconstruction des grilles. L'annonce électorale d'un dégel du point d'indice, dont le détail et la mise en œuvre ne sont toujours pas annoncés, est peu crédible au vu des annonces du président !

La nomination de M. Ndiaye comme ministre de l'Education est une rupture avec J.M Blanquer à plus d'un titre. Mais l'Education nationale ne se gouverne pas uniquement à coup de symboles. Les urgences sont réelles, des réponses rapides sont attendues, notamment en matière salariale, de recrutement et de dialogue avec les personnels et les organisations syndicales. Mais, si le nouveau ministre persiste à vouloir engager des réformes qui ne répondent qu'à des lubies idéologiques, sans prendre la mesure de la crise profonde que traverse l'Education nationale, il portera alors, comme son prédécesseur, une lourde responsabilité dans la crise du service public d'Education.

Nous profitons de la présence de représentants de la Région pour faire part de nos inquiétudes concernant l'évolution de la politique régionale d'accompagnement des actions éducatives collectives dans les lycées. La FSU Aura a adressé un courrier à M. Wauqiez sur ce sujet. L'annonce tardive d' «une refonte complète de la politique d'éducation artistique et culturelle» préoccupe l'ensemble de la communauté éducative des lycées et suscite de légitimes interrogations quant à la possibilité de présenter des projets s'insérant dans ce nouveau dispositif.

Qu'est-ce qui justifie la disparition des thématiques « Passeurs de Culture », mais aussi « Remobilisation scolaire », « Responsabilité citoyenne et santé » et « Mobilité internationale » ?

De très nombreux établissements accueillent des publics hétérogènes : pour répondre à cette diversité, ces quatre thématiques permettaient de mettre en place de nombreux projets en direction de tous nos élèves, de leurs besoins et des axes des contrats d'objectifs des EPLE : l'ouverture culturelle et la lutte contre le décrochage scolaire sont indispensables dans beaucoup d'établissements.

D'autres dispositifs, tels que Lycéens et Apprentis à l'Opéra ou les Ateliers du récit de la Villa Gillet n'apparaissent plus alors que les enseignants qui ont pu faire participer leurs élèves à ces opérations reconnaissent unanimement le bien-fondé de cette politique d'ouverture culturelle pour des publics qui en sont particulièrement éloignés. Ont-ils totalement disparus des financements potentiels de la Région ? Qu'en est-il du soutien régional indispensable pour que perdurent des projets et actions éducatives qui ont fait leurs preuves depuis de longues années pour mobiliser nos jeunes et les rendre plus conscients des enjeux de notre monde ?

Le 17 mars, l'Assemblée Régionale a adopté deux dispositifs : l'un consacré à la défense des valeurs de la France et de lutte contre le communautarisme, et l'autre articulé autour de la suppression des aides régionales pour les auteurs de comportements ou actes inciviques.

Nous sommes déjà intervenus sur le premier dispositif dans d'autres lieux, nous ne reviendrons pas sur les raisons qui nous poussent à le dénoncer.

Le second dispositif concernerait les aides régionales facultatives, notamment les bourses au mérite attribuées en direction de la jeunesse, lycéens, apprentis ou étudiants. Cette disposition s'appliquerait en cas de comportement incompatible avec les valeurs républicaines, de respect des personnes et des biens et particulièrement ceux de la collectivité et du service public, "sur la base d'un avis rendu par un tiers de confiance". La description volontairement floue des "comportements", qui seraient jugés par un "tiers" hors des lois de la République, laisse la porte ouverte à des interprétations, jugements, incompatibles avec les règles de droit de notre République. C'est aux tribunaux de juger le respect de la loi et non au président du Conseil Régional. Stigmatiser et cibler une certaine jeunesse n'est pas la meilleure manière de promouvoir et de garantir le vivre ensemble, les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. La FSU demande le retrait de ces dispositions.

Cette année encore, dans le cadre de la loi Falloux, la région AuRA subventionne les lycées privés au-delà de l'obligation légale du forfait d'externat. Il s'agit à la fois de travaux bâtimentaires et d'équipement (informatique, matériel de laboratoire, serveur pédagogique) de 8 lycées (contre 11 l'an dernier) à hauteur de 44% du montant total des travaux (contre 24,7% l'an dernier). Globalement 77% du financement possible permis par le loi Falloux est utilisé (10% des dépenses annuelles propres de chaque lycée), voire même 100% pour certains lycées. On peut donc estimer que la Région accentue son soutien aux lycées privés de l'académie.

La FSU réaffirme son refus du dualisme scolaire et considère que les établissements privés ne participent pas à l'objectif de mixité scolaire et ne sont pas tenus de respecter le principe de neutralité du fait de leur « caractère propre ». Ils ne peuvent donc pas concourir à la réalisation des missions de service public et

laïque. La FSU s'oppose donc à l'attribution de subventions à l'enseignement privé par les collectivités concernées. Les fonds publics doivent être réservés au service public.

La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement sous contrat